

CIAS VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 26 **Quorum : 14**

Présents : 15

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 20

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Majorité absolue des suffrages exprimés : 11

Secrétaire de séance :

CAGNIN Georges

15 présents : ANDRE Valérie, ARGOUD Yves, BARBOTIN Sonia, BAZIN Janine, BOURBON Marie-Christine, CAGNIN Georges, CEVOZ-MAMI Christian, CHAPUIS Agnès, FERRARI Myriam, HENAUX Raymond, JOURDAN Véronique, PARAVY Jean-Claude, REGALLET Paul, REVEL Luc, WALLE Olivier.

05 Pouvoirs : Mme BALITRAND Anne à M. PARAVY Jean-Claude, Mme SEVA Jacqueline à Mme BAZIN Jacqueline, Mme THIERY Ghislaine à Mme CHAPPUIS Agnès, Mme VERRIER Muriel à Mme ANDRE Valérie, Mme YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam.

06 Absents : Mme COUDURIER Françoise, Mme GAUTIN Catherine, M. MARTIN François, Mme MARTIN Marie-Ange, Mme MASSIT Emilie, M. PERSON Philippe.

Date de la convocation :

19/03/2025

**OBJET : BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LES LOGES DU PARC –
AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

Considérant les résultats de l'ERRD 2024 du budget annexe Résidence Autonomie Les Loges du Parc ci-dessous,

Exploitation	ERRD 2024
Dépenses nettes	798 406,30 €
Recettes nettes	801 426,23 €
Résultat d'exploitation 2024	3 019,93 €
Report d'exercices antérieurs	- 55 600,81 €
Résultat à affecter	- 52 580,88 €

Après avoir examiné l'ERRD, constatant qu'il fait apparaître un **déficit** dans la section de fonctionnement.

Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit :



- 52 580,88 € au compte 1190 – Report à nouveau déficitaire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'approbation du compte de gestion et le vote de l'ERRD,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 20 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **APPROUVE** l'affectation des résultats 2024 comme suit :

- 52 580,88 € au compte 1190 – Report à nouveau déficitaire ;

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

**Le Président,
Paul REGALLET**

**Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN**